

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00980

Numéro SIREN : 534 018 544

Nom ou dénomination : AXEIS GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2019 sous le numéro de dépôt 13819

Greffe du tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 23/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/13819

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée
Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

Déposant :

Nom/dénomination : AXEIS GROUPE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 534 018 544

N° gestion : 2011 B 00980

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un juin à dix heures.

Les Associés de la S.A.S. AXEIS Groupe, au capital de cent quatre-vingt-neuf mille (189.000) Euros divisés en mille huit cent quatre-vingt-dix (1890) parts sociales, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le n° 534 018 544, dont le siège social est à Z.I. - Lieudit Crapier - Chemin des Epinettes, à SAINT-SORLIN EN BUGEY (01150), se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été remise individuellement en main propre contre décharge, par la Présidence.

La Présidence stipule que, assurée de la présence des Associés à l'Assemblée Générale Ordinaire organisée le 21 juin 2019, elle s'est dispensée de les convoquer par lettre recommandée avec avis de réception, ce de quoi les Associés, réunis ce jour, lui donnent acte et attestent.

L'assemblée est présidée par Monsieur Florian AROT, Président du Comité Stratégique de la S.A.S. AXEIS Groupe.

SONT PRESENTS

Monsieur Florian AROT, Président, propriétaire de 661 (six cent soixante et une) parts sociales de la S.A.S. AXEIS Groupe et demeurant Rue de l'Eglise à MONTAGNIEU (01470),

Monsieur Yannick POUILLEY, Associé, propriétaire de 661 (six cent soixante et une) parts sociales de la S.A.S. AXEIS Groupe et demeurant 1605, route de Montlouvier à DIZIMIEU (38460),

La S.A.S. MATEN DEVELOPPEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 500.000 Euros (cinq cents mille Euros), sise 20, Avenue Marie Curie, Z.I. du Bois de Leuze à SAINT-MARTIN DE CRAU (13310), Associée, propriétaire de 538 (cinq cent trente-huit) parts sociales de la S.A.S. AXEIS Groupe, **représentée par Monsieur Gilles BOUDAUD**, demeurant 779, chemin Laugier à RAPHELE-LES-ARLES (13280).

Soit au total trois (3) Associés présents ou représentés, totalisant mille huit cent quatre-vingt-dix (1890) parts sociales.

Conformément aux modalités de l'Article L.823-17 du Code du Commerce, Monsieur Le Commissaire aux Comptes, Monsieur Luigi PACIELLO, représentant le Cabinet J. CAUSSE & Associés a été invité par courrier remis en main propre à la présente Assemblée et, qu'ayant accompli ses diligences par courrier, il s'est excusé de son absence de ce jour.

Le Président constate que l'Assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que, conformément aux modalités prévues par l'Article 11 des Statuts de la S.A.S. AXEIS Groupe, mis à jour le 6 août 2013, l'ordre du jour exposé sur les convocations remises aux Associés est le suivant :

1. Lecture du Rapport de Monsieur Le Commissaire aux Comptes, Monsieur Luigi PACIELLO du Cabinet J. CAUSSE & Associés
2. Lecture du Rapport de Gestion de la S.A.S. AXEIS Groupe sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 établi par le Président
3. Approbation des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
4. Approbation de la proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

AXEIS Groupe – Z.I. Lieudit Crapier - Chemin des Epinettes – SAINT-SORLIN EN BUGEY – 01150

☎ 04 74 37 27 14 - 📠 04 37 86 10 35

www.axeis.net

68
FA UP



5. Désignation des Membres du Comité Stratégique
6. Non-Renouvellement des Mandats des Commissaires aux Comptes
7. Pouvoir donné au Président de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour accomplir les formalités requises par la Loi

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Copies des convocations remises en main propre contre décharge aux Associés,
- Rapport de Monsieur Le Commissaire aux Comptes, Monsieur Luigi PACIELLO ;
- Rapport de Gestion de la S.A.S. AXEIS Groupe sur l'exercice 2018 ;
- Bilan, Compte de Résultat, Annexes et Liasse Fiscale de l'exercice 2018 ;
- Texte des 7 résolutions soumis à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents requis ont été remis en main propre aux Associés au moins quinze jours avant la date de la présente Assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les Associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

Première résolution : Rapport du Commissaire aux Comptes

Les Associés, après avoir pris connaissance du contenu du Rapport de Monsieur Le Commissaire aux Comptes, attestent de la certification des comptes de la S.A.S. AXEIS Groupe par le Commissaire aux Comptes, Monsieur Luigi PACIELLO du Cabinet J. CAUSSE & Associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Rapport de Gestion

Les Associés après avoir pris connaissance du Rapport de Gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la S.A.S. AXEIS Groupe donnent leur agrément sur la conformité dudit Rapport de Gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Approbation des Comptes

Les Associés, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat, des annexes et de la liasse fiscale des comptes arrêtés le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les Rapports mentionnés aux 1^{ère} et 2^{ème} résolutions, donnent leur agrément et approuvent les comptes de la S.A.S. AXEIS Groupe sur l'exercice 2018, clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Affectation du Résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Président, conforme à l'Article 27 des Statuts de la S.A.S. AXEIS Groupe, de ne pas de ne pas procéder à une distribution de dividendes, le résultat étant

AXEIS Groupe – Z.I. Lieudit Crapier - Chemin des Epinettes – SAINT-SORLIN EN BUGEY – 01150

☎ 04 74 37 27 14 - 📠 04 37 86 10 35

www.axeis.net

GB
PA. UP



[Signature]

déficitaire, et décide d'affecter cette perte, soit la somme de 197 371 euros, au report à nouveau de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue depuis la création de l'être moral.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Désignation des Membres du Comité Stratégique

Les Associés donnent leur agrément à la nomination de :

- Monsieur Florian AROT à la Présidence du Comité Stratégique jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019, clos le 31 décembre 2019 ;
- Monsieur Yannick POUILLEY en qualité de membre du Comité Stratégique jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019, clos le 31 décembre 2019.

Sixième résolution : Non-Renouvellement des Mandats des Commissaires aux Comptes

Les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants arrivant à expiration et la Loi Pacte ayant relevé les seuils de nomination de Commissaire aux Comptes, les Associés décident de ne pas renouveler les mandats de Commissaire aux Comptes titulaire de J.CAUSSE ET ASSOCIES et de Commissaire aux Comptes suppléant de J.ET B. CAUSSE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs à Monsieur Florian AROT pour accomplir les formalités requises par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé par la Présidence et tous les Associés présents.

GB
JP- PA

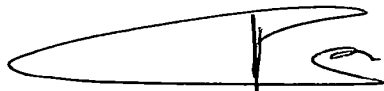
AXEIS Groupe – Z.I. Lieudit Crapier - Chemin des Epinettes – SAINT-SORLIN EN BUGEY – 01150

☎ 04 74 37 27 14 - 📠 04 37 86 10 35

www.axeis.net

Procès-Verbal de 4 pages, fait à Saint-Sorlin en Bugey, au siège social de la S.A.S. AXEIS Groupe, le 21 juin 2019, en six (6) exemplaires, dont un (1) exemplaire remis à chaque Associé et à Monsieur Le Commissaire aux Comptes, Monsieur Luigi PACIELLO.

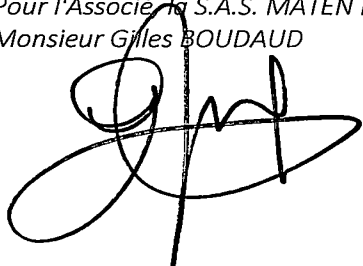
Le Président, Associé,
Monsieur Florian AROT



le Directeur Général, Associé,
Monsieur Yannick POUILLEY



Pour l'Associé, la S.A.S. MATEN DEVELOPPEMENT
Monsieur Gilles BOUDAUD



AXEIS Groupe – Z.I. Lieudit Crapier - Chemin des Epinettes – SAINT-SORLIN EN BUGEY – 01150

☎ 04 74 37 27 14 - 📠 04 37 86 10 35

www.axeis.net